

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO  
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 20 décembre 2010 à 19:30 heures, en la salle des délibérations régulières du Conseil située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD  
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. FERNAND BOUCHARD  
LES CONSEILLERS : M. MARC-ANTOINE FORTIN  
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER  
M. BERTHOLD TREMBLAY  
M. MAGELLA DUCHESNE  
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assiste également à l'assemblée M. CARL BOUCHARD, Directeur général adjoint.

**1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance débute par une courte prière.

310.12.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement que les membres du Conseil municipal renoncent à l'avis de convocation pour cette assemblée et acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

**2.- ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2011**

M. Réjean Bouchard, maire, fait la lecture du document explicatif concernant le budget 2011 en résumant les éléments essentiels. Après quoi, il apporte les commentaires appropriés.

311.12.10

Il est ensuite proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que ce Conseil entérine les prévisions budgétaires pour l'année 2011 telles que déposées par le secrétaire-trésorier et qui se détaillent de la façon suivante:



## BUDGET 2011

**DOCUMENT EXPLICATIF CONCERNANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011  
DÉPOSÉES À LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL LUNDI LE 20 DÉCEMBRE 2010**

### RECETTES

DESCRIPTION	Estimation	BUDGET	BUDGET
1.- Revenus de taxes	2 526 000 \$	2 384 194 \$	2 478 492 \$
2.- Compensation tenant lieu de taxes	59 214 \$	59 075 \$	59 225 \$
3.- Autres revenus de sources locales	468 511 \$	451 407 \$	416 098 \$
4.- Transferts conditionnels et inconditionnels	261 793 \$	239 600 \$	246 500 \$
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>3 315 518 \$</b>	<b>3 134 276 \$</b>	<b>3 200 315 \$</b>

### DÉBOURSÉS

DESCRIPTION	Estimation 2010	BUDGET 2010	BUDGET 2011
1.- Administration générale	531 963 \$	514 017 \$	529 708 \$
2.- Sécurité publique	259 707 \$	261 469 \$	244 423 \$
3.-Transport	447 834 \$	415 770 \$	443 725 \$
4.- Hygiène du milieu	614 432 \$	598 999 \$	611 328 \$
5.- Santé et bien-être social	16 580 \$	18 750 \$	18 750 \$
6.- Aménagement du territoire et développement économique	109 275 \$	110 052 \$	111 721 \$
7.- Loisirs et cultures	603 273 \$	571 220 \$	589 175 \$
8.- Frais de financement	121 371 \$	147 299 \$	152 549 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 704 435 \$</b>	<b>2 637 576 \$</b>	<b>2 701 379 \$</b>
9.- Autres activités financières et affectations	578 131 \$	496 701 \$	498 937 \$
<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS</b>	<b>3 282 566 \$</b>	<b>3 134 277 \$</b>	<b>3 200 316 \$</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) ANTICIPÉ</b>	<b><u>32 952 \$</u></b>	<b><u>0 \$</u></b>	<b><u>0 \$</u></b>

### TABLEAU DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	2010	2011
EVALUATION IMPOSABLE	128 428 400\$	137 321 200 \$
PROPORTION MÉDIANE	102%	87%
FACTEUR COMPARATIF	0.98	1.15
TAUX D'ENDETTEMENT NET AU 1er JANVIER	2.46%	3.99%
% DU BUDGET AFFECTÉ AU SERVICE DE LA DETTE NETTE	14.32%	13.70%

<b>TAXATION</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE	1.19/100 \$	1.14/100 \$
TAUX DE LA TAXE POUR LES IMMEUBLES DE 6 LOGEMENTS ET PLUS	1.50/100 \$	1.50/100 \$
TAUX DE LA TAXE POUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS (COMMERCIAUX)	1.95/100 \$	1.95/100 \$
TAUX DE LA TAXE POUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS	2.00/100 \$	2.00/100 \$
TAXE ORDURES MÉNAGÈRES (VIDANGES )	160 \$	160 \$
COLLECTE SÉLECTIVE	90 \$	90 \$
TAXE POUR LE RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE	185 \$	215 \$
	0 \$	85 \$
TAXE POUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (Tout logement supplémentaire au premier équivaut à .75 unité)	215 \$	130 \$
PROPRIÉTAIRE D'UNE PISCINE	54 \$	54 \$
TAXE D'EGOUT - ENTRETIEN DU RÉSEAU -	60 \$	60 \$
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES - (Tout logement supplémentaire au premier équivaut à .75 unité)	105 \$	60 \$

### **3.- PUBLICATION D'UN DOCUMENT EXPLICATIF SUR LE BUDGET**

#### **2011**

312.12.10

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno publie un document explicatif sur le budget 2011 dans une prochaine édition du journal Le Brunois et ce, conformément aux prescriptions de l'article 957 du Code municipal.

### **4.- ADOPTION DU RÈGLEMENT 322-10 VISANT À DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR 2011**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LAC SAINT-JEAN EST  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO

#### **RÈGLEMENT NO 322-10**

#### **POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011**

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 6 décembre 2010;

313.12.10

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que le règlement no 322-10 soit adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

#### **SECTION I TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

ARTICLE 1-1 Pour tous les immeubles portés au rôle d'évaluation, qu'une taxe foncière de 1.95 \$ par 100 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2011 pour la catégorie des immeubles non-résidentiels autres qu'industriels, une taxe foncière de 2.00 \$ par 100 \$ pour la catégorie des immeubles industriels, une taxe de 1.50 \$ pour les immeubles résidentiels de la catégorie ayant 6 logements et plus, une taxe de 1.14 \$ sur tous les immeubles des catégories résidentielle et agricole situés sur le territoire de la municipalité de St-Bruno.

## **SECTION II TARIF POUR LE SERVICE D'AQUEDUC**

### BASE DE TARIFICATION

1er logement desservi:	1 unité
Tout logement additionnel:	0.75 unité

ARTICLE 2-1 Qu'un tarif annuel de 215.\$ par logement soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2011 de tous les usagers du service d'aqueduc, soit un montant de 85 \$ pour le réseau d'approvisionnement en eau potable et de 130 \$ pour le réseau de distribution d'eau potable. Un tarif additionnel est également imposé à certains utilisateurs dont les noms figurent à l'annexe A du présent règlement selon un certain nombre d'unités établies en fonction de sa taille.

ARTICLE 2-2 Pour les utilisateurs dont les noms figurent à l'annexe B (eau au compteur) du présent règlement, qu'un tarif de 0.001350 ¢ le gallon soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2011.

ARTICLE 2-3 Un tarif annuel de 54.\$ est imposé à tout propriétaire de résidence où est installée une piscine creusée ou hors-terre de 1 mètre (1 m) ou plus de profondeur d'eau.

## **SECTION III TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT**

### BASE DE TARIFICATION

1 <sup>er</sup> logement desservi:	1 unité
Tout logement additionnel:	0.75 unité

ARTICLE 3-1 Coût entretien du réseau, tarif annuel 60.\$.

ARTICLE 3-2 Taxe spéciale: Assainissement des eaux usées pour l'année 2011:

Coûts de construction:	26. \$
Coûts d'exploitation:	<u>34. \$</u>
Total:	60. \$

ARTICLE 3-3 Le tarif pour le service d'égout doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

## **SECTION IV TARIF POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES**

ARTICLE 4-1 Qu'un tarif de 195.\$ par logement pour la cueillette et l'enfouissement des ordures ménagères plus un montant de 55.\$ par logement pour la cueillette sélective soit exigé et prélevé pour l'année 2011; la compensation totale par logement sera donc de 250.\$.

ARTICLE 4-2 Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le

propriétaire.

**SECTION V                    COMPENSATION RELATIVE À LA COLLECTE DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES DU SECTEUR INSTITUTIONNEL, COMMERCIAL  
ET INDUSTRIEL POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011.**

ARTICLE 5-1            Objet

Le présent chapitre vise à décréter une compensation pour assurer le paiement de la quote-part de la municipalité pour les services de collecte des matières résiduelles du secteur institutionnel, commercial et industriel décrétés par la MRC de Lac-St-Jean-Est, en vertu de son règlement no. 181-2009, adopté le 22 décembre 2009.

ARTICLE 5-2            Définitions

Toutes les définitions et dispositions, du règlement no. 181-2009, de la MRC de Lac-St-Jean-Est mentionné ci-dessus, s'appliquent, à toute fin que de droit, au service de collecte des matières résiduelles du secteur institutionnel, commercial et industriel dans la municipalité.

ARTICLE 5-3            Compensation

ARTICLE 5-3-1        La municipalité décrète, impose et prélève les compensations suivantes afin de pourvoir au paiement des dépenses et de la quote-part de la municipalité locale envers la municipalité régionale de comté pour le service de collecte des matières résiduelles, des commerces et industries visant l'exercice financier 2011.

ARTICLE 5-3-1.1    Cette compensation est fixée à 106,00 \$ par année, par usager pour la levée et le traitement d'un bac de matières recyclables, selon l'horaire de collecte, pour une ferme.

ARTICLE 5-3-1.2    Cette compensation est fixée à 169,00 \$ par année, par usager pour la levée et le traitement d'un bac de déchets, selon l'horaire de collecte, pour une ferme.

ARTICLE 5-3-1.3    Nonobstant l'utilisation d'un autre service de collecte, tout propriétaire du secteur ICI pour qui les services de collecte sont disponibles, doit payer la compensation déterminée pour lui et les usagers de son immeuble dans le présent chapitre, soit 257,00 \$ pour les matières recyclables et 162,00 \$ pour les déchets.

ARTICLE 5-3-1.4    La compensation des institutions est la même que celle des commerces et industries

mentionnée ci-dessus mais elle est payée à même les revenus des en-lieux de taxes.

ARTICLE 5-4 Facturation au propriétaire

ARTICLE 5-4-1 Dans tous les cas, les compensations imposées au présent règlement sont facturées au propriétaire de tout bâtiment dans lequel un ou plusieurs usagers, incluant le propriétaire lui-même, bénéficie du service de collecte des matières résiduelles.

ARTICLE 5-4-2 Les modalités d'application des compensations mentionnées au présent règlement seront déterminées par règlement de la municipalité. Ces compensations entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## SECTION VI MODALITÉ DE PAIEMENT

ARTICLE 6-1 La totalité du compte de taxes municipales est payable en deux versements égaux.

ARTICLE 6-2 Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible.

## SECTION VII RÉGLEMENTATION ANTÉRIEURE

ARTICLE 7-1 Les dispositions du présent règlement ont force et effet nonobstant toutes les dispositions contraires ou inconciliables dans les règlements de la municipalité.

## SECTION VIII ENTRÉE EN VIGUEUR

ARTICLE 8-1 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

### ANNEXE "A"

MATRICULE	NOM	ADRESSE	Classe		Unité	\$	
			F	C		2011	2010
1469-74-	Groupe Avinor Inc.	P-22B, Rang 3 Signai	4		3	645.00 \$	645.00 \$
1569-22-	Bruno Maltais	1100, Rang 3 Ouest	1		0.5	107.50 \$	107.50 \$
1569-98-	Christian Turcotte	900, Rang 3 Ouest	3		1.5	322.50 \$	322.50 \$
1570-20-	Ferme Morivan Inc.	1151, Rang 3 Ouest	4		3	645.00 \$	645.00 \$
1574-89-	2969-8743 Québec Inc.	1567, Rang 6 Ouest	3		1.5	322.50 \$	322.50 \$
1575-60-	2950-2911 Québec	1685, Rang 6 Ouest	4		3	645.00 \$	645.00 \$
1668-98-	Ferme Avicole St-Bruno	430, Rang 3 Ouest	4		3	645.00 \$	645.00 \$
1669-27-	Ferme Turcotte & Fils Inc.	830, Rang 3 Ouest	4		3	645.00 \$	645.00 \$
1669-56-	9176-2435 Québec Inc.	700, Rang 3 Ouest	3		1.5	322.50 \$	322.50 \$
1669-85-	Ferme Gratien et André	600, Rang 3 Ouest	4		3	645.00 \$	645.00 \$
1673-98-	Ferme Lachor Inc.	1000, Rang 5 Ouest	4		3	645.00 \$	645.00 \$
1674-57-	2950-2911 Québec Inc.	1212, Rang 6 Ouest	1		0.5	107.50 \$	107.50 \$
1769-21-	Ferme Jéritin Inc.	400, Rang 3 Ouest	4		3	645.00 \$	645.00 \$
1771-11-	Ferme MAGI S.E.N.C.	562, Rang 4 Ouest	4		3	645.00 \$	645.00 \$
1771-62-	Ferme Morivan Inc.	400, Rang 4 Ouest	1		0.5	107.50 \$	107.50 \$
1773-33-	Michel Côté	880, Rang 5 Ouest	2		1	215.00 \$	215.00 \$
1774-75-	9080-0327 Québec Inc.	815, Rang 6 Ouest	1		0.5	107.50 \$	107.50 \$
1775-82-	Guillaume Boudreault	821, Rang 6	1		0.5	107.50 \$	107.50 \$
1869-37-	Édith Lavoie	90, Rang 4 Sud	2		1	215.00 \$	215.00 \$
1871-83-	Gilles Bergeron	165, Larouche	2		1	215.00 \$	215.00 \$
1871-98-	Johanne Bouchard	998, St-Alphonse	2		1	215.00 \$	215.00 \$
1872-13-	Ferme Éloïse Inc.	Rang 5 Ouest	2		1	215.00 \$	215.00 \$
1872-27-	Martin Bouchard	455, Rang 5 Ouest	1		0.5	107.50 \$	107.50 \$
1873-36-	Ferme Eiko Senc.	520, Rang 5 Ouest	4		3	645.00 \$	645.00 \$
1969-19-	Étienne Munger	196, St-Alphonse	1		0.5	107.50 \$	107.50 \$
1969-80-	Ferme Butch Inc.	76, St-Alphonse	3		1.5	322.50 \$	322.50 \$
1969-83-	Berthold Tremblay	103, St-Alphonse	3		1.5	322.50 \$	322.50 \$
1969-96-	Ferme Martin Bouchard	245, St-Alphonse	3		1.5	322.50 \$	322.50 \$
1972-12-	Gilles Bouchard	1121, St-Alphonse	3		1.5	322.50 \$	322.50 \$
1973-31-	Clément Bouchard	1525, St-Alphonse	3		1.5	322.50 \$	322.50 \$
1973-39-	Pondoir B.J. Inc.	1861, St-Alphonse	1		0.5	107.50 \$	107.50 \$
1973-46-	Daniel Côté	1675, St-Alphonse	3		1.5	322.50 \$	322.50 \$
MATRICULE	NOM	ADRESSE	Classe		Unité	\$	
			F	C		2011	2010

1973-98-	Aurélien Boily	1851, St-Alphonse	1		0.5	107.50 \$	107.50 \$
1974-14-	Chantale Gagné	2045, St-Alphonse N	3		1.5	322.50 \$	322.50 \$
2071-35-	2738-7554 Québec	1000, St-Alphonse	4		3	645.00 \$	645.00 \$
2072-15-	André Jean	1450, St-Alphonse	3		1.5	322.50 \$	322.50 \$
2073-35-	Jacques Tremblay	1670, St-Alphonse	1		0.5	107.50 \$	107.50 \$
2073-42-	André Jean	P-21A, Rg 5 Labarre	1		0.5	107.50 \$	107.50 \$
2168-37-	9051-4258 Québec Inc.	348, Rang 6 Sud	1		0.5	107.50 \$	107.50 \$
2169-50-	Ferme J.B.L. Tremblay	Rang 6 Sud	1		0.5	107.50 \$	107.50 \$
2170-84-	2862-2629 Québec Inc.	800, Rang 6 Nord	3		1.5	322.50 \$	322.50 \$
2170-86-	Ferme J.B.L. Tremblay	875, Rang 6 Nord	1		0.5	107.50 \$	107.50 \$
2170-99-	Ferme JM.M.S.D. S.E.N.C.	1022, 1024, Rang 6	3		1.5	322.50 \$	322.50 \$
2171-87-	2862-2629 Québec Inc.	1320, Rang 6 Nord	1		0.5	107.50 \$	107.50 \$
2269-02-	Réal Bouchard	429, Rang 7 Sud	3		1.5	322.50 \$	322.50 \$
2269-33-	Réal Bouchard	429, Rang 7 Sud	1		0.5	107.50 \$	107.50 \$
2269-53-	9070-4727 Québec Inc.	470, Rang 7 Sud	4		3	645.00 \$	645.00 \$
2269-59-	Ferme Munseray Inc.	620, Rang 7 Nord	3		1.5	322.50 \$	322.50 \$
2271-01-	Ferme Omer et Jacynthe	1150, Rang 6 Nord	3		1.5	322.50 \$	322.50 \$
2272-35-	Ferme Bernard et Josée L. Claveau	1720, Rang 6 Nord	3		1.5	322.50 \$	322.50 \$
2366-54-	Gilles Lachance	rang 8 Sud	1		0.5	107.50 \$	0.00 \$
2368-60-	Ferme R.L. Lavoie 1999 S.E.N.C.	355, Rang 8 Sud	3		1.5	322.50 \$	322.50 \$
2369-39-	Ferme Gagnon St-Bruno	665, Rang 8 Nord	4		3	645.00 \$	645.00 \$
2370-43-	Fernand Bouchard	800, Rang 7 Nord	3		1.5	322.50 \$	322.50 \$
2371-04-	Alain Tremblay	950, Rang 7 Nord	1		0.5	107.50 \$	107.50 \$
2467-59-	Gérald Émond	346, rang 8 Sud	1		0.5	107.50 \$	0.00 \$
2469-81-	France Gagnon	578, Rang 8 Nord	3		0.5	107.50 \$	322.50 \$
2470-65-	Ferme Avicole Bergeron & Fils	1097, Rang 8 Nord	3		1.5	322.50 \$	322.50 \$
2472-15-	Ferme R.C.A. Thivierge	1150, Rang 7 Nord	3		1.5	322.50 \$	322.50 \$
2568-24-	Serge Lachance	393, Rang 8 Sud	1		0.5	107.50 \$	107.50 \$
2570-67-	Dominique Bouchard	Rang 8 Nord		2	1	215.00 \$	215.00 \$
2570-34-	Ferme des Bermudes	1098, Rang 8 Nord	3		1.5	322.50 \$	322.50 \$
2571-71-	Laurent Lavoie	Rang 8 Nord		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$

19

19

Classe d'entreprise agricole	Classe	Classe
25 unités animales et moins	1	1
De 26 à 75 unités animales	2	2
De 76 à 150 unités animales	3	3
151 unités animales et plus	4	4

CLASSIFICATION DES COMMERCES								
MATRICULE	NOM	ADRESSE	Classe		Unité	\$	\$	
			F	C				
						2011	2010	
1670-26-	Guy Guay	950, Rang 4 Ouest		1	0.5	107.50 \$	107.50 \$	
1770-51-	Éloi Truchon & autres (Ali-	401, Rang 4 Ouest		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$	
1872-45-	Transport Jean-Guy Fortin	385, Rang 5 Ouest		4	3	645.00 \$	645.00 \$	
1872-67-	2323-9130 Québec Inc.	380, Rang 5 Ouest		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$	
1874-38-	Élie-Marie Fortin	631, Rang 6 Ouest		1	0.5	107.50 \$	107.50 \$	
1874-96- 8349	Les Entreprises Serge Maltais	1001, Route 169		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$	
1875-40-	Stéphane Gauthier & Édith	601, Rang 6 Ouest		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$	
1969-17-	Jean-Roger Hudon	116, St-Alphonse		2	1	215.00 \$	215.00 \$	
1969-17-	Construction B.C.L. Inc.	130, St-Alphonse		2	1	215.00 \$	215.00 \$	
1969-28-	Groupe Giroux-Maçonnex	181, St-Alphonse		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$	
1969-29-	Germain Tremblay	193, St-Alphonse		2	1	215.00 \$	215.00 \$	
1970-11- 5592	2745-5757 Québec Inc. (Surplus d'Armée)	288, St-Alphonse		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$	
1970-20-	9079-0569 Québec Inc.	267, St-Alphonse		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$	
1970-34-	J-Eugène Tremblay	390, St-Alphonse		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$	
1970-35-	2952-9542 Québec Inc.	502, St-Alphonse		4	3	645.00 \$	645.00 \$	
1970-36-	9168-8473 Québec Inc.	540, St-Alphonse		4	3	0.00 \$	0.00 \$	
CLASSIFICATION DES COMMERCES								
MATRICULE	NOM	ADRESSE	Classe		Unité	\$	\$	
			F	C				
						2011	2010	
1970-45-	Michel Harvey	2010, Route 170		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$	
1970-46-	Pharm. Marc Larouche et Marik	550, St-Alphonse		4	3	645.00 \$	645.00 \$	
1970-46-	Caisse Pop. St-Bruno	535, St-Alphonse		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$	
1970-55-	Gabrielle Simard	530, Quatre-H		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$	
1970-63-	Soc. Mut. Ass Général Lac St-Jean	230, Melançon		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$	
1970-83-	9106-7702 Québec Inc.	305, Melançon		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$	
1970-83-	Madeleine Jean	325, Melançon		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$	



1970-83-	Services S.I.M. Inc.	353, Melançon		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
1970-93-	Nutrinor (Siège social)	425, Melançon		4	3	645.00 \$	645.00 \$
1970-94-	Nutrinor (Quincaillerie)	555, de la		4	3	645.00 \$	645.00 \$
1971-53-	Gervais Audet	858, Thibeault		2	1	215.00 \$	215.00 \$
1971-62-	SOS Béton Lac St-Jean	813, St-Alphonse		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
1972-91-	2643-7186 Québec Inc.	1210, St-Alphonse N.		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
1974-06-	Autos 2000 Inc	2075, St-Alphonse		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
1974-08-	Girtout 2003 Inc.	985, Rte 169		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
1974-35-	2861-0137 Québec Inc.	2025, St-Alphonse		4	3	645.00 \$	645.00 \$
1974-37-	Maltais & Ouellet Inc.	1000, route 169		4	3	645.00 \$	645.00 \$
1974-41-	9088-7639 Québec Inc.	1951, St-Alphonse		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
1974-42-	Répar. J.G.B. inc.	Route St-Alphonse		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
2069-89-	Nutrinor (Traita-Sol)	530, Rang 6 Sud		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
2070-23-	Autobus St-Bruno (1987)	559, Melançon		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
2070-32-	Placements Germain Dallaire	560, Melançon		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
2070-33-	9173-9003 Québec Inc.	575, Melançon		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
2070-41-	Louis-Marie Claveau & Nicole	600, Dallaire		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
2070-50-	Richard Tremblay	650, Dallaire		2	1	215.00 \$	215.00 \$
2070-53-	Toiturex Inc.	695, Melançon		2	1	215.00 \$	215.00 \$
2070-55-	2967-0932 Québec Inc.	525, Industrielle		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
2070-63-	Toiturex Inc.	715, Melançon		2	1	215.00 \$	215.00 \$
2070-64-	Dist. A. Duchesne	580, Ave du Château		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
2070-64-	Mod-A-Point Inc.	590, Ave du Château		2	1	215.00 \$	215.00 \$
2070-71-	Centre du Camion Nutrinor	794, Melançon		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
2070-72-	Nutrinor	790, Melançon		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
2070-73-	Les Équipements Gagnon & Morin	775, Route 170		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
2070-74-	2331-3968 Québec Inc.	575, Ave du Château		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
2070-74-	9042-7527 Québec Inc.	585, Ave du Château		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
2070-80-	Nutrinor (Propane MM)	555, Rang 6 Sud		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
2169-07-	Newalta Industrial Services	530, rang 6 Nord		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
2171-49-	9118-6239 Québec Inc.	1360, Rang 6 Nord		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
2172-52-	Marcel Marchand	1530, Rang 6 Nord		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
2368-87-	Scierie Lachance Ltée	Rang 8 Sud		3	1.5	322.50 \$	322.50 \$
2468-25-	Scierie Lachance Ltée	Rang 8 Sud		1	0.5	107.50 \$	107.50 \$
						<b>18 812.50</b>	<b>18 812.50</b>

## ANNEXE "B"

### Compteurs

- 1.- Restaurant Marchand  
128, Rue Melançon
- 2.- Le Mail St-Bruno  
133, Rue Melançon
- 3.- Restaurant Bar Le Country Club  
2030, Route 170
- 4.- Maurice St-Laurent Ltée  
745, Rang 6 Nord
- 5.- Usine de congélation de Saint-Bruno  
698, Rue Melançon
- 6.- Nutrinor  
800, Rue Melançon
- 7.- 2971-8376 Québec Inc. - 1970-44-3468  
(Epicerie D.D.L.)  
113, Melançon
- 8.- Fleurette Fortin - 1972-91-4988

(Groupe Secto)  
1212, St-Alphonse

9.- 2945-7694 Québec Inc. - 1970-44-0481  
(Restaurant l'Entre Gens)  
455, St-Alphonse

**5.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Aucun contribuable n'est présent.

**6.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

314.12.10 Il est proposé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que la  
séance soit et est levée.

IL EST 19:50 HEURES

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

M. RÉJEAN BOUCHARD

M. CARL BOUCHARD

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO  
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac- Saint-  
Jean Est, tenue le lundi, 20 décembre 2010 à 20 h 00 heures, en la salle des  
délibérations régulières du Conseil située en la Mairie de Saint-Bruno et à  
laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD  
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. FERNAND BOUCHARD  
LES CONSEILLERS : M. MARC-ANTOINE FORTIN  
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER  
M. BERTHOLD TREMBLAY  
M. MAGELLA DUCHESNE  
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assiste également à l'assemblée M. CARL BOUCHARD, Directeur général  
adjoint.

**1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare  
l'assemblée ouverte.

**2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

315.12.10 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Dominique Côté et  
résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le  
Secrétaire-trésorier.

**3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE  
DU LUNDI 6 DÉCEMBRE 2010**

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions  
adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 6 décembre 2010.

316.12.10 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella  
Duchesne et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du  
Conseil tenue le lundi 6 décembre 2010 soit approuvé tel que rédigé et soumis  
après ladite séance.

#### **4.- CORRESPONDANCE**

- Une offre de services de Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C., reçue le 15 novembre 2010

- Une lettre de Ted Ratté, Capitaine à la prévention pour la Régie Intermunicipale Secteur Sud, reçue le 16 novembre 2010. Celui-ci nous demande de faire un suivi auprès de chaque Association de chalets de notre municipalité concernant le déneigement des chemins privés.

- Une lettre de Martin Bergeron, directeur général de Promutuel du Lac au Fjord, reçue le 29 novembre 2010. Conformément à leur programme d'assurance, il est heureux de nous remettre la somme de 4 775.80 \$ à titre de boni relatif à notre taux de sinistres pour la période 2007 - 2009.

- Une lettre de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma inc, reçue le 13 décembre 2010. Madame Suzanne Pelletier, directrice générale, nous remercie pour notre contribution financière à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma.

- Une lettre de Pierre Arcand, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, reçue le 14 décembre 2010. Celui-ci nous fait part d'une subvention à la MRC de Lac-St-Jean-Est dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

#### **5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 6 DÉCEMBRE 2010 AU 17 DÉCEMBRE 2010**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

##### SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER : 23 584.02 \$

COMPTES DÉJÀ PAYÉS : 113 076.40

##### SECTION RÉGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER : 956 483.30

COMPTES DÉJÀ PAYÉS : 7 213.69

17.12.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 6 décembre 2010 au 17 décembre 2010, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Directeur général adjoint à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 8314 à 8336; 8399 à 8412; et 605; soient et sont acceptés tels que libérés. Je, soussigné, Directeur général adjoint, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

**SIGNÉ CE 20<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2010**

Le Directeur général adjoint

Carl Bouchard

**6.- DEMANDE D'ACCÈS À LA TÉLÉVISION LOCALE DANS NOTRE RÉGION AU CRTC**

318.12.10

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'exiger du CRTC que tous les signaux de télévisions locales soient offerts par les entreprises de distribution de signaux de télévision par satellite à tous les abonnés de notre municipalité.

**7.- NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2011**

319.12.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement que ce Conseil nomme M. Marc-Antoine Fortin comme maire-suppléant pour les mois de janvier, février et mars 2011, et qu'il soit également désigné substitut du maire à la M.R.C. de Lac-St-Jean-Est pour la même période.

Il est en outre résolu que M. Marc-Antoine Fortin soit autorisé à signer les chèques de la municipalité en l'absence de M. le maire pendant cette période.

**8.- ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OMH**

320.12.10

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que ce Conseil approuve le rapport des prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Bruno pour l'année 2011, lequel démontre un déficit anticipé de 85 885. \$ et accepte de verser un montant équivalant à 10% du déficit, soit un montant de 8 588. \$ tel que prévu dans l'entente intervenue entre l'O.M.H. de Saint-Bruno et la Société d'Habitation du Québec, le tout sous réserve des modifications qui peuvent être apportées lors de l'acceptation finale par la S.H.Q..

Il est en outre résolu d'autoriser le Secrétaire-trésorier à émettre quatre (4) chèques de 2 147.00 \$ chacun en janvier, avril, juillet et septembre 2011 pour couvrir notre part de ce déficit.

**9.- ACCEPTATION D'UNE COUVERTURE D'ASSURANCE GÉNÉRALE**

321.12.10

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'accepter la proposition d'assurance général de Promutuel du Lac au Fjord dont l'offre de services est la plus basse si on tient compte de la ristourne et du rôle social de Promutuel.

Il est en outre résolu d'autoriser M. Gilles Boudreault, Secrétaire-trésorier, à signer les documents relatifs à ce contrat d'assurance.

**10.- ACCEPTATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DES LOISIRS**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**11.- ACCEPTATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**12.- ACHAT D'UNE MACHINE À AIGUISER LES PATINS**

322.12.10 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement de faire l'achat de la machine à aiguiser les patins que nous avons présentement en location pour le Pro-shop, selon la recommandation faite par la Corporation de l'aréna, et que le montant de cet achat soit pris à même le budget 2010.

**13.- ACHAT D'UNE GRATTE EXTENSIBLE**

323.12.10 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement de faire l'achat d'une gratte extensible telle que soumit dans la cotation du Centre agricole Saguenay-Lac-St-Jean Inc., et que le montant de cet achat soit pris à même le budget de 2010.

Il est en outre résolu d'autoriser M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, à signer les documents relatifs à ce dossier.

**14.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR LE RACCORDEMENT, SECTEUR DE LA MONTAGNE - LOT 400 C. RE: RÈGLEMENT 310-09**

Six soumissions furent déposées pour le raccordement du Secteur de la Montagne - lot 400 C concernant notre projet commun d'alimentation en eau potable, à savoir :

NOM	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
1. Excavation LMR	1 923 518.34 \$
2. Inter-Projet	2 041 406.96 \$
3. Terrassement Lavoie Ltée	2 426 956.72 \$
4. Excavations G. Larouche	1 861 859.02 \$
5. Terrassement Jocelyn Fortin Enr.	1 711 786.65 \$
6. Entreprises Rosario Martel	1 797 317.66 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions faite par Roche ltée, Groupe-conseil;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui nous est faite quant au choix de cette soumission, soit, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'accorder le contrat pour le lot 400 C - Secteur de la Montagne, pour notre projet commun d'alimentation en eau potable au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise *Terrassement Jocelyn Fortin*, au montant de 1 711 786.65 \$, taxes incluses, selon la recommandation de Roche ltée, Groupe-conseil.

324.12.10

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**15.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR LE LOT 500 B. RE: RÈGLEMENT 310-09**

Sept soumissions furent déposées pour le lot 500 B concernant notre projet commun d'alimentation en eau potable, à savoir :

<b>NOM</b>	<b>PRIX SOUMIS (taxes incluses)</b>
1. Inter-Projet	3 037 672.01 \$
2. Entreprises Rosario Martel	3 060 899.91 \$
3. Excavations G. Larouche	2 309 398.80 \$
4. Terrassement Jocelyn Fortin Enr.	2 046 483.38 \$
5. Excavation LMR	2 488 496.92 \$
6. Unibec	2 937 413.78 \$
7. Inter-Cité Construction	3 098 418.75 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions faite par BPR ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui nous est faite quant au choix de cette soumission, soit, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

325.12.10

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'accorder le contrat pour le lot 500 B concernant notre projet commun d'alimentation en eau potable au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise *Terrassement Jocelyn Fortin*, au montant de 2 046 483.38 \$, taxes incluses, selon la recommandation de BPR.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**16.- AUTORISATION POUR MODIFIER LE CA D'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE. RE: LOT 700**

326.12.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'autoriser la modification du CA d'acquisition d'un immeuble dans la municipalité d'Hébertville.

Il est en outre résolu de mandater M<sup>e</sup> Patrice Gobeil, avocat, pour effectuer une demande de modification du certificat d'autorisation dans ce dossier ainsi que M. Frédéric Gilbert, arpenteur-géomètre, pour la confection d'un plan cadastral pour cet immeuble.

**17.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS**

**A) TRAVAUX PUBLICS**

Le rapport concernant les travaux PRECO sera publié dans la prochaine parution du journal Le Brunois.

**B) FINANCES**

Aucun rapport.

**C) LOISIRS ET CULTURE**

M. Jean-Claude Bhérer mentionne que la partie des Étoiles du Bantam BB s'est tenue à Saint-Bruno dimanche dernier. Elle était précédée d'une conférence donnée par M. Pascal Hudon, entraîneur des Jeannois Collégial "AAA" d'Alma, et d'un brunch.

**D) SÉCURITÉ PUBLIQUE**

M. Berthold Tremblay présente les dossiers en cours au niveau de la Régie incendie.

**E) URBANISME**

Aucun rapport.

**18.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU**

Aucun autre sujet.

**19.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Aucune question.

**20.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

IL EST 21:20 HEURES

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

M. RÉJEAN BOUCHARD

M. CARL BOUCHARD